



Guide du départ
outre-mer et à l'étranger
à l'usage du militaire et de sa famille

Votre mutuelle Unéo

Votre mutuelle vous propose une protection santé partout dans le monde. Ses équipes spécialisées sont à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner sur les démarches nécessaires. N'hésitez pas à prendre contact avec elles avant votre départ.

- > Pour un séjour professionnel inférieur ou égal à six mois (inférieur à 4 mois si le motif est personnel)

Vous conservez votre garantie santé socle métropole Unéo (Utile, Essentielle, Naturelle ou Optimale).

- > Pour un séjour professionnel d'une durée supérieure à six mois (supérieur à 4 mois si le motif est personnel)

Vous devez souscrire une garantie internationale.

Choisissez une garantie spécifique pour l'étranger

Vous pouvez choisir :

- > la **garantie Optimonde****, référencée par le ministère de la Défense,
- > ou l'une des trois garanties internationales Unéo Monde, qui ont été conçues pour vous faire bénéficier, comme à toute la communauté militaire, d'une protection santé adaptée au territoire dans lequel vous vivez.

Unéo vous recommande [Unéo Monde Globale](#).

Démarches à effectuer auprès de votre mutuelle

Si vous avez choisi la **garantie Optimonde**** :

- > Téléchargez le [formulaire changement de garantie - U14](#).

Dès réception de votre ordre de mutation, ce formulaire est à retourner à Unéo - Service Prestations santé et prévoyance - 48 rue Barbès - 92544 MONTRouGE CEDEX.

Si vous avez choisi la garantie Unéo Monde Globale

Téléchargez le [formulaire de changement de garantie Unéo Monde - U14i](#).

Dès réception de votre ordre de mutation, ce formulaire est à retourner à Unéo - Service Prestations santé et prévoyance - 48 rue Barbès - 92544 MONTRouGE CEDEX.

Si vous souhaitez que vos remboursements soient versés sur un compte bancaire étranger, vous devez également télécharger le formulaire de [demande de changement de coordonnées bancaires pour le versement des prestations santé - U04i](#).

Ce formulaire est à retourner à la mutuelle dès réception de votre ordre de mutation.

Vous êtes affecté(e) avec votre famille

Vous devrez transmettre obligatoirement à votre mutuelle la copie de l'attestation de votre carte Vitale, sur laquelle figureront vos ayants droit. Dans ce cas précis, la mutuelle intervient en complément de la [CNMSS](#).

Vos ayants droit résident en France métropolitaine

Vous devez communiquer à la mutuelle leurs nom et prénom afin qu'ils soient maintenus dans leur garantie socle Unéo (Utile, Naturelle, Essentielle ou Optimale).

L'un de vos ayants droit réside dans un pays étranger

Vous devez communiquer à la mutuelle ses nom et prénom et demander que votre ayant droit bénéficie de la garantie Nouvelle-Calédonie ou d'une garantie Unéo Monde différente de la vôtre.

Ces éléments n'ont qu'une valeur informative et ne peuvent en aucun cas se substituer aux textes actuellement en vigueur. Les informations qui y figurent peuvent être modifiées ou supprimées sans préavis.

Dernière mise à jour : 04/2017